



## Global Partners in Action: NGO Forum on Sexual and Reproductive Health and Development

ICPD@15 International Conference on  
Population and Development

Berlin, Germany | 2-4 September, 2009

[www.globalngoforum.org](http://www.globalngoforum.org)

### **Santé et droits sexuels et de la reproduction**

Ce terme un peu lourd, choisi parce que ses composantes sont très intimement liées, fait désormais partie intégrante de tout programme efficace visant à ralentir la croissance démographique et traitant les questions de pauvreté et de développement économique. Chaque année, des millions de personnes dans le monde – le plus souvent des femmes et des enfants des pays en développement – sont malades et meurent, victimes de problèmes de santé reproductive qui pourraient être aisément évités ou traités par des moyens peu onéreux disponibles. La discrimination basée sur le sexe ou l'orientation sexuelle aggrave encore la situation et cause à la société des pertes de productivité qui se chiffrent en milliards. La santé et les droits sexuels et de la reproduction englobent l'ensemble de l'éducation, de l'information, des fournitures et services abordables et performants permettant à chaque couple ou individu de choisir, de façon libre et responsable, le nombre d'enfants, l'espacement et la date des naissances. Ils permettent aussi de réaliser le niveau le plus élevé de santé sexuelle et reproductive et comprennent également le droit de prendre des décisions en matière de comportement sexuel et de procréation sans être soumis à la discrimination, à la coercition ou à la violence.

### **La situation actuelle**

Incarnant des principes d'égalité et de responsabilisation des femmes, plutôt que des objectifs chiffrés, le terme de *santé et droits de la reproduction* a suscité l'opposition de forces conservatrices figées sur leurs positions.

### **La sexualité**

Aspect essentiel de la nature humaine, la sexualité est si puissante et si universelle que chaque civilisation a tissé autour d'elle un ensemble de coutumes, de célébrations, de tabous, de lois, de rituels et de légendes. Des problèmes se produisent quand ces traditions entrent en conflit avec la fourniture rationnelle de soins de santé ou avec les droits humains individuels, généralement ceux des femmes.

- > La pandémie de VIH/sida exige impérativement que la jeune génération actuelle, la plus nombreuse de l'histoire de l'humanité avec 1,5 milliard de personnes, apprenne des moyens lui permettant d'explorer et d'exprimer sans risque sa sexualité.
- > La mondialisation a accru la pression en faveur d'un changement des mœurs dans certains endroits et suscité ailleurs des réactions fortes contre ce même changement, souvent avant même que les systèmes politiques soient prêts à aborder les conflits qui en résultent.
- > La plupart des systèmes législatifs nationaux admettent et privilégient des orientations et des pratiques sexuelles traditionnelles et punissent ou ne protègent pas les approches différentes.

### **La santé reproductive**

Elle ne se définit pas uniquement par l'absence de maladie, mais comme un état de bien-être complet, à la fois physique, mental et social, dans toutes les questions liées au système reproducteur et à ses fonctions et processus. Les couples ont plus de chances de réaliser leurs objectifs en matière de santé reproductive quand ils ont accès à des services de santé reproductive de grande qualité, comprenant des informations sur la sexualité, la planification familiale, un conseil, une contraception fiable et sans risque.

### **Les droits de la reproduction**

*Invest in Health, Rights and the Future*

Les mariages précoces, les mutilations génitales féminines/excision, les grossesses non désirées et la violence sont des violations du droit des femmes à prendre elles-mêmes les décisions concernant leur propre corps. Les engagements pris pendant la Décennie des Nations unies pour la femme (1976-1985) et le cycle des conférences mondiales des Nations unies pendant les années 1990 ont débouché sur un nouvel engagement international en faveur des objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes.

- > La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est un traité sur les droits des femmes adopté par les Nations unies en 1979. Ce document, qui a valeur de charte internationale des droits, définit la discrimination à l'égard des femmes et trace les grandes lignes d'actions en faveur d'une plus grande égalité. À ce jour, 179 pays l'ont ratifié et adhèrent ainsi à ses principes.
- > La plate-forme d'action adoptée en 1995 lors de la Quatrième conférence mondiale pour les femmes par les représentants de 189 pays a reconnu que le droit des femmes à maîtriser leur sexualité est une composante indissociable de leurs droits humains, sans laquelle ils ne peuvent pas être réalisés entièrement.
- > La déclaration d'engagement des Nations unies sur le VIH/sida de septembre 2000 promet de « donner aux femmes les moyens d'être maîtresses des... questions liées à leur propre sexualité... »
- > La résolution 1325 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000, a été la première à être expressément consacrée aux conséquences de la guerre sur les femmes et à mettre en avant les contributions des femmes à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix.
- > Adoptée en 1993, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes définit cette violence et engage les États à prendre des mesures spécifiques.
- > Les conventions et déclarations régionales, comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes, identifient des définitions spécifiques des droits qui s'appliquent dans ces régions.

### ***Politique en matière d'avortement***

- > L'avortement est l'un des événements gynécologiques les plus courants : on compte quelque 41,6 millions d'interruptions de grossesse par an.
- > Que l'avortement soit légal ou illégal, ce taux varie peu, mais son interdiction fait monter en flèche les taux de mortalité et d'infirmité chez les femmes. Ces taux ont tendance à baisser de façon substantielle dans les pays où l'avortement est légal et pratiqué dans de bonnes conditions de sécurité. En raison d'une législation restrictive, quelque 95 % des avortements pratiqués en Afrique et en Amérique latine et 60 % de ceux pratiqués en Asie (hors Asie du Sud-Est) sont dangereux.<sup>1</sup>
- > L'avortement non médicalisé est un problème grave qui touche aux domaines de la santé publique, de la justice économique et sociale et des droits humains. Plusieurs pays ont réformé leur législation sur l'avortement à l'issue de grands débats nationaux sur les droits des femmes à l'égalité et à la non-discrimination.
- > Après avoir adopté en 1996 la constitution post-apartheid reconnaissant les droits civils et politiques, l'Afrique du Sud a promulgué une loi sur l'interruption volontaire de grossesse (CTOP) qui affirme les droits sociaux des femmes.
- > Au Népal, la loi sur l'égalité entre les sexes reconnaît qu'il existe des liens entre les droits à l'héritage, au divorce et à l'interruption de grossesse sans risque.
- > En Éthiopie, une coalition de groupes de femmes, de professionnels de la santé et de juristes ont attiré l'attention sur le droit de la femme à l'autodétermination en matière de procréation. Ils ont souligné avec succès, dans leurs arguments en faveur de la libéralisation de l'accès à l'avortement, les conséquences sanitaires des avortements à risque.
- > En Bolivie, en Colombie et au Mexique, des tribunaux ont réaffirmé le droit des femmes à une prise en charge médicalisée de l'avortement.

---

<sup>1</sup> Ipas, « Fast Facts on Abortion and Reproductive Health, » Ipas, New York, 2009, [http://www.ipas.org/Publications/asset\\_upload\\_file853\\_3785.pdf](http://www.ipas.org/Publications/asset_upload_file853_3785.pdf) (document consulté le 11 août 2009)

- > Des gouvernements, notamment en Éthiopie, au Ghana, en Zambie, au Cambodge, en Inde et au Népal, œuvrent pour que plus de femmes aient accès à une prise en charge médicalisée de l'avortement par les systèmes de santé publics.
- > Le district fédéral de Mexico offre des services d'avortement gratuits dans les établissements de santé publics.<sup>2</sup>

### **L'engagement de la CIPD**

Les références à la sexualité, à l'orientation sexuelle et à l'éducation sexuelle ont été les points les plus controversés lors de la négociation du Consensus du Caire et de toutes les études et références à ce document. Le Consensus remettait en question les normes de la sexualité traditionnelle en affirmant le droit de tout individu à disposer des informations et du matériel nécessaires pour faire ses propres choix en matière sexuelle et reproductive sans être soumis à la discrimination, à la coercition ou à la violence.

La définition que le Consensus du Caire donne de la santé reproductive inclut l'accès à l'avortement quand il est légal. Le rapport de la session générale des NU tenue en 1999 (CIPD+5), a de plus affirmé que : « Dans les cas où l'avortement n'est pas interdit par la loi, les systèmes de santé devraient former les prestataires de soins de santé et les équiper, et devraient prendre d'autres mesures pour que l'avortement soit pratiqué dans de bonnes conditions de sécurité et soit accessible. »

### **Domaines d'action**

- > Aucun programme d'action mondial ou traité international n'inclut encore de façon explicite les termes de « droits sexuels » et d'« orientation sexuelle ». Il convient d'y remédier.
- > Il faut éradiquer les avortements à risque pour réaliser les objectifs de l'OMD 5, réduire la mortalité maternelle et améliorer la santé reproductive.

Août 2009 | Les opinions exprimées dans cette fiche ne sont pas forcément celles d'organisations individuelles.

---

<sup>2</sup> Ces études de cas sont traitées de façon exhaustive dans : IPAS, « Ensuring Women's Access to Safe Abortion: A Key Strategy for Achieving Millennium Development Goals, » Chapel Hill, NC, 2009, <http://righttomaternalhealth.org/resource/ensuring-access-to-safe-abortion> (document consulté le 3 août 2009)